

-REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 15 AVRIL 2019- COMPTE-RENDU

Le lundi 15 avril 2019, le Comité Syndical s'est réuni au Château de Chazey-sur-Ain, siège du Syndicat Mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain. 45 délégués étaient présents. Monsieur Jacques BERTHOU a été élu secrétaire de séance.

<p>Sont présents :</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTIERE (à Montluel)</u> Patrick MEANT, Représentant de Balan Francis SIGOIRE, Maire de Béligneux Andrée RACCURT, Représentante de Bressolles Philippe GUILLOT-VIGNOT, Représentant de Dagneux Bertrand GUILLET, Représentant de Montluel Marc GRIMAND, Maire de Pizay Daniel CHABERT, Représentant de Sainte-Croix</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU</u> Jacques BERTHOU, Représentant de Miribel André GADIOLET, Maire de Neyron Pierre GOUBET, Maire de Saint-Maurice-de-Beynost</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON</u> Yves PERRET, Représentant de Challes-la-montagne Anne BOLLACHE, Maire de Jujurieux Gérard GUICHARD, Maire de Pont d'Ain Béatrice DE VECCHI, Maire de St Alban Jean-Michel BOULME, Représentant de Serrières-sur-Ain</p>	<p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN</u> Philippe DEYGOUT, Représentant de l'Abergement-de-Varey Daniel FABRE, Maire d'Ambérieu-en-Bugey Marie-Christine BARILLOT, Représentante d'Ambronay Lionel MANOS, Maire d'Arandas Marcel CHEVE, Maire d'Argis Sylvie RIGHETTI, Maire de Bénonces Marie-Françoise VIGNOLLET, Représentante de Bettant Daniel MARTIN, Maire de Blyes Patrice FREY, Représentant de Bourg-Saint-Christophe Jacky LAMBERT, Maire de Briord Denis SOUCHON, Représentant de Charnoz-sur-Ain Joël BRUNET, Maire de Château-Gaillard Andrée BOZON, Représentante de Faramans Raymond DESSEIGNE, Représentant de Lagnieu Marilyn BOTTEX, Maire de Leyment Simon ALBERT, Maire de Lhuis Jean-Paul BIGLIA, Maire de Lompnaz Elisabeth LAROCHE, Représentante de Meximieux Martial MONTEGRE, Maire de Sault-Brénaz Frédérique BOREL, Maire de Seillonnaz Paul ROUSSET, Représentant de Souclin Pascal COLLIGNON, Maire de Saint-Denis-en-Bugey Jacqueline SELIGNAN, Maire de Saint-Eloi Jérôme LEMAIRE, Représentant de Sainte-Julie Georges BALUFIN, Représentant de Saint-Maurice-de-Gourdans Hervé MORIN, Représentant de Saint-Maurice-de-Rémens Josiane CANARD, Représentante de Saint-Rambert-en-Bugey Liliane BLANC FALCON, Représentante de Tenay Françoise VEYSSET, Maire de Vaux-en-Bugey Rita ERIGONI, Représentante de Villieu-Loyes-Mollon</p> <p style="text-align: center;">Sont excusés :</p> <p>CCPA : Mesdames SIBERT - Messieurs ORSET -de BOISSIEU - CABASSUT - DOCHE - LIMOUSIN - PLANET - BABOLAT - RAVET - CASTELLANI - BEGUET - VENET - GOUDARD - ROLLAND 3CM : Monsieur BATTISTA CCMP : Madame TERRIER CCRAPC : Mesdames GOY-CHAVENT - MOLLIE et Monsieur SICARD</p>
---	---

Madame Jacqueline SELIGNAN remercie l'ensemble des membres présents, cite les personnes excusées, puis rappelle l'ordre du jour de la séance.

DELIBERATION N°1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018

La Présidente présente le compte administratif 2018.

Celui-ci présente les résultats suivants (détaillés en annexe) :

pour la section de fonctionnement, un résultat de clôture 2018 excédentaire de 64 237,31 €,
pour la section d'investissement, un résultat de clôture 2018 excédentaire de 70 923,39 €.

PRESENTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - Fonction 820			
Résultat de l'exercice 2018			
FONCTIONNEMENT		REALISATIONS	RAR
	Recettes	189 842,08	non repris
	Dépenses	194 288,81	non repris
Résultat de l'exercice	Déficitaire	<u>-4 446,73</u>	
Résultat de clôture de l'exercice 2018			

	Résultat antérieur	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	68 684,04	-4 446,73	64 237,31

PRESENTATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT - Fonction 820			
Solde d'exécution de l'exercice 2018			
INVESTISSEMENT		REALISATIONS	RAR
	Recettes	39 654,23	non repris
	Dépenses	44 568,00	non repris
Résultat de l'exercice	Déficitaire-	-4 913,77	
Résultat de clôture de l'exercice 2018			
	Résultat antérieur	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	75 837,16	-4 913,77	70 923,39

Monsieur Jacques BERTHOU, 1^{er} Vice-président met au vote le compte administratif 2018 qui, à l'unanimité des membres présents, est approuvé.

DELIBERATION N°2 – COMPTE DE GESTION 2018

Afin d'arrêter l'exercice 2018, il est nécessaire que le comité syndical statue sur le compte de gestion dudit exercice. Ce document a été établi par la perception d'Ambérieu-en-BUGEY, comptable du syndicat, à la somme de :

- + 64 237,31 € (résultat de clôture 2018) pour la section de fonctionnement,
- + 70 923,39 € (résultat de clôture 2018) pour la section d'investissement.

Les membres constatent également que l'ordonnateur a bien enregistré toutes les opérations de l'exercice 2018 ; par conséquent à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2018 dressé par la trésorerie est approuvé.

DELIBERATION N°3 – DECISION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018

La Présidente rappelle que le résultat de clôture de l'exercice 2018 a été arrêté à la somme de 64 237,31 € pour la section de fonctionnement, comme détaillé ci-dessous :

- Un résultat d'exercice à la section de fonctionnement déficitaire de - 4 446,73 €
- Auquel s'ajoute le résultat de clôture 2017 excédentaire de 68 684,04 €

et précise que la section d'investissement a un excédent d'investissement de 70 923,39 €, comme détaillé ci-dessous

- résultat d'exercice 2018 déficitaire de - 4 913,77 €
- auquel s'ajoute un résultat de clôture 2017 excédentaire de 75 837,16 €

La Présidente propose que le comité syndical statue sur l'affectation des résultats de la manière suivante :

- 64 237,31 € en excédent de fonctionnement (R002) reporté pour la totalité,
- 70 923,39 € en excédent d'investissement (R001) reporté pour la totalité.

A l'unanimité des membres présents, l'affectation des résultats de l'exercice 2018 est approuvée.

DELIBERATION N°4 – CONTRIBUTION DES 4 COMMUNAUTES DE COMMUNES

La Présidente rappelle que conformément à l'article 7 des statuts, « la contribution financière des communautés de communes :

- *communauté de communes de la Plaine de l'Ain,*
- *communauté de communes de la Côtière à Montluel,*
- *communauté de communes de Miribel et du Plateau,*
- *communauté de communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon.*

est fixée pour moitié en fonction du dernier chiffre de population légale connu et pour moitié en fonction du potentiel fiscal. »

Le montant global des contributions pour le budget primitif 2019 est de 142 107 euros.

La répartition est celle indiquée dans le tableau annexé à la présente délibération (données transmises par la Préfecture de l'Ain : données DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et recensement rénové de la population légale millésimée 2015 (entré en vigueur le 1er janvier 2018).

Cette répartition sera modifiée par les données transmises par la préfecture, courant mai ou juin 2019 (comme cela est précisé à l'annexe jointe).

L'assemblée prend acte et approuve à l'unanimité les montants des contributions pour chaque communauté de communes, et prend acte de leur revalorisation.

DELIBERATION N°5 – BUDGET PRIMITIF 2019

La Présidente explique qu'afin de permettre un fonctionnement efficace du syndicat, il s'avère nécessaire d'établir le budget primitif 2019. Il s'élève en recettes et en dépenses à la somme de 249 895 € pour la section de fonctionnement, et à la somme de 104 083 € pour la section d'investissement.

Madame SELIGNAN indique que le budget étant équilibré en investissement, il n'est pas nécessaire de virer un quelconque excédent de fonctionnement à la section d'investissement.

Elle précise que les reports excédentaires s'amenuisent chaque année et qu'il faut toutefois ventiler le delta positif sur certaines lignes et sur les dépenses imprévues, ce qui explique une surévaluation de certains comptes.

Françoise VEYSSET pose la question de l'acquisition d'un véhicule de service par le syndicat mixte et se demande si une mutualisation avec la communauté de communes de la Plaine de l'Ain serait envisageable. La présidente explique qu'effectivement une mutualisation est prévue et qu'à cette fin, une convention a été signée entre le syndicat mixte et la CCPA, convenant des modalités de la mise à disposition du véhicule.

A l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2019 est approuvé.

DELIBERATION N°6 – MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL DE L'ASSISTANTE

Madame la Présidente propose cette modification de durée légale du temps de travail afin d'harmoniser avec celle-ci, les règles définies par la communauté de communes de la Plaine de l'Ain. Cette modification est nécessaire dans la mesure où l'assistante du syndicat mixte BUCOPA est aussi l'assistante à mi-temps de l'office de tourisme intercommunal Pérouges Bugey Plaine de l'Ain.

Les modalités d'organisation du temps de travail s'inscriront d'un commun accord entre le syndicat mixte BUCOPA et l'office de tourisme PBPA dans le cadre des règles définies ci-dessous.

A titre indicatif la durée du travail sera fixée à 37h00 par semaine. Si l'on se réfère à la circulaire n° NOR MFPF1202031C du 18 janvier 2012, le nombre de jours de RTT donné à titre indicatif serait de 10,8 jours pour un temps partiel de 90 %:

Cette modification est acceptée à l'unanimité par les membres présents.

DELIBERATION N°7 – CHANGEMENT D'INDICE DES ELUS

La présidente explique qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés en application du **nouvel indice brut terminal de la fonction publique** prévu par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié.

L'assemblée prend acte du changement d'indice et adopte à l'unanimité cette délibération.

DELIBERATION N°8 – ANNULATION DE LA CONVENTION D'ADHESION A LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION « Docapost Fast »entre le SYNDICAT MIXTE BUCOPA et le Centre de Gestion de l'Ain

La présidente propose que la délibération « changement du tiers de télétransmission (Docapost) pour la dématérialisation », prise en comité syndical au mois d'avril 2018 soit annulée et remplacée.

En effet, la présidente explique au comité syndical que le syndicat mixte n'a finalement pas été obligé de migrer, à compter du 1^{er} janvier 2019, vers ce tiers de télétransmission, restant chez ADULLACT, en raison du partenariat conclu entre le prestataire informatique : CERIG (fournisseur des logiciels de paie et de comptabilité) et la plateforme de dématérialisation : ADULLACT.

Cette annulation de délibération est acceptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h30.

La Présidente invite les participants à poursuivre la discussion autour du verre de l'amitié.